

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION D'AMBERIEU EN BUGEY**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public de l'eau potable
(Décret n° 95-635 du 6 mai 1995)
EXERCICE 2018**

I - Indicateurs techniques

1°) Les points de prélèvement et les volumes correspondants :

- les puits dans la nappe de l'Albarine	- AMBERIEU EN BUGEY	: 737 120 m ³
- la source de Fontelune	- AMBERIEU EN BUGEY	: 489 720 m ³
- les sources de Vernos et Ternant	- AMBUTRIX	: 45 260 m ³
- les sources de la Verne, Minaret et Rochette	- BETTANT	: 34 010 m ³
- la source de la Fontaine Noire, Lientaz et Touvière	- VAUX EN BUGEY	: 119 820 m ³
- les puits du Bellaton	- AMBRONAY	: 188 630 m ³
- les captages du Vieux Moulin – Montferrand et Dorvan	- TORCIEU	: 56 720 m ³
TOTAL des volumes prélevés		1 671 280 m³

2°) Les usagers et les volumes comptabilisés :

- AMBERIEU EN BUGEY :	7421 compteurs	<u>870 420 m³</u> comptabilisés
- AMBUTRIX :	376 compteurs	<u>32 670 m³</u> comptabilisés
- BETTANT :	399 compteurs	<u>34 930 m³</u> comptabilisés
- DOUVRES :	502 compteurs	<u>43 730 m³</u> comptabilisés
- SAINT DENIS EN BUGEY :	1121 compteurs	<u>104 020 m³</u> comptabilisés
- AMBRONAY :	1402 compteurs	<u>134 300 m³</u> comptabilisés
- VAUX EN BUGEY :	677 compteurs	<u>76 640 m³</u> comptabilisés
- TORCIEU :	414 compteurs	<u>34 630 m³</u> comptabilisés
TOTAUX :	12 312 compteurs	-	<u>1 331 340 m³</u> comptabilisés

N.B. : Volumes comptabilisés = volumes facturés (1 299 620 m³) + dégrèvements pour fuite (31 720 m³).

La base de données du SIERA ne permet pas de distinguer les branchements domestiques et les branchements non domestiques (artisan, industriel, commerce, agriculteurs...)

De ce fait, il n'est pas possible de détailler la consommation de chacune de ces catégories d'usagers.

3°) Le rendement technique du réseau

Il s'agit du rapport entre d'une part les volumes comptabilisés (1 331 340 m³) et les volumes non comptabilisés (besoins du service, poteaux d'incendie, etc. – estimé à 6300 m³) et d'autre part les volumes prélevés, soit :

$$\frac{1\ 331\ 340 + 6\ 300}{1\ 671\ 280} = 80\ \%$$

.../...

La population totale des 8 communes du SIERA représente 24 233 habitants (population légale INSEE).

5°) L'individualisation des contrats de fourniture d'eau

Le règlement du service des eaux est compatible avec les dispositions introduites par le décret n° 2003-408 du 28/04/03 pris en application de l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13/12/00 dite loi SRU, qui impose au service de prendre en compte les demandes d'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs. Il a été mis à jour en 2014 pour être en conformité avec les recommandations de la Commission des clauses abusives.

6°) La qualité de l'eau- Paramètres physico-chimiques ⁽¹⁾

	<u>PH</u>	<u>Dureté</u>	<u>Turbidité</u>	<u>Nitrates</u>	<u>Pesticides</u>	<u>Non-conformité</u>
Valeurs limites réglementaires	6.5 à 9	> 15° F	< 2	50 mg/l	100 ng/l	
Puits de l'Albarine – Ambérieu	7.80	21	0.2	4	< seuils	} Bacterio (1)
Source de Fontelune – Ambérieu	7.50	26	1	4	< seuils	
Source de la Verne – Bettant	7.40	32	0.3	29	< seuils	0
Source du Minaret – Bettant	7.50	28	0.2	10	< seuils	0
Source de la Rochette – Bettant	7.50	28	0.2	10	< seuils	0
Source de Vernos – Ambutrix	7.60	32	0.2	29	< seuils	0
Source de Ternant – Ambutrix	7.60	29	0.2	35	< seuils	0
Source de Lientaz et Touviere–Vaux	7.60	23	0.4	3	< seuils	0
Puits du Bellaton –Ambronay	7.50	26	0.2	11	< seuils	0
Source de Montferrand –Torcieu	8.10	19	0.6	9	< seuils	0
Source de Dorvan –Torcieu	7.00	-	0.5	11	< seuils	0

- Qualités bactériologiques

Depuis 2007, toutes les eaux distribuées par le S.I.E.R.A. sont chlorées. La teneur résiduelle en chlore au niveau de la distribution se situe en moyenne à 0.2 mg/litre.

Au total, 101 analyses d'eau ont été réalisées en 2018 sur le réseau de distribution, pour un coût de 7 244,00 euros. Un résultat non conforme en bactériologie a été constaté en 2018.

⁽¹⁾ Définition des paramètres physico-chimiques

PH : (potentiel hydrogène) : définit le caractère acide (PH < 7), neutre (PH = 7) ou basique (PH > 7) de l'eau.

Valeur optimale : 7.5 à 8

Dureté : (TH ou titre hydrotimétrique) : indique globalement la teneur en sels de calcium et de magnésium de l'eau. L'unité de mesure est le degré français (° F) qui correspond à 10 mg de carbonate de calcium (ou calcaire) par litre d'eau.

Valeur optimale : 15 à 20° F

Nitrates : proviennent de la dégradation des matières organiques, ou des apports agricoles.
Valeur recommandée : < 10 mg/l

Pesticides : la teneur en pesticides azotés (atrazine, simazine, etc...) qui proviennent des traitements agricoles (désherbants) ne doit pas dépasser pour chaque substance 100 nanogrammes par litre d'eau, (ce qui correspond à peu près à une goutte dans 1 000 m³).
Le seuil de détection des substances les plus présentes est de 20ng/l (atrazine) et 40ng/l (desethyl-atrazine).

II - Indicateurs financiers

1°) Le prix de l'eau en 2018

a) Les éléments de la tarification :

- l'abonnement : de 23,06 €. à 126,40 €. par an suivant diamètre du branchement,
- la location de compteur : de 5,40 €. à 109,80 €. par an suivant calibre du compteur,
- le prix du mètre cube d'eau s'applique à la consommation réelle avec tarif dégressif pour les consommations supérieures à 6 000 m³ par an :

0,76 €/m ³	de	0	à	6 000 m ³
0,684 €/m ³	de	6 000	à	24 000 m ³
0,608 €/m ³	de	24 000	à	48 000 m ³
0,532 €/m ³	de	48 000	à	100 000 m ³
0,380 €/m ³	au-delà		de	100 000 m ³

- la taxe de prélèvement 0.065 €/m³
- la taxe de pollution 0.29 €/m³
- la taxe pour modernisation des réseaux de collecte 0,155 €/m³ (pour les abonnés assujettis à la taxe d'assainissement).
- la T.V.A. : 5.5 % sur l'ensemble (sauf taxe modernisation).

b) Présentation d'une facture d'eau (selon références I.N.S.E.E.) pour un abonné domestique résidant sur une commune adhérente au STEASA :

ELEMENTS DE LA FACTURE		RAPPEL 2017			2018		
		P.U.	H.T.	T.V.A.	P.U.	H.T.	T.V.A.
Abonnement	15 mm	18.96	18.96	1.04	23.06	23.06	1.27
Location compteur	15 mm	5.20	5.20	0.29	5.40	5.40	0.30
Eau	120 m ³	0.76	91.20	5.02	0.76	91.20	5.02
Taxe prélèvement	120 m ³	0.065	7.80	0.43	0.065	7.80	0.43
Taxe Pollution	120 m ³	0.29	34.80	1.85	0.29	34.80	1.91
Montant total du service de l'eau		-	157.96	8.69	-	162.26	8.93
		166.65 T.T.C.			171.19 T.T.C		(+ 2.7 %)
Assainissement	120 m ³	1.20	144.00	-	1.23	147.60	-
Prime fixe assainissement		34.00	34.00		36.00	36.00	
Taxe modernisation	120 m ³	0.155	18.60	-	0.155	18.60	-
Montant total du service d'assainissement		196.60		T.T.C.	202.20 T.T.C.		(+ 2.85 %)
TOTAL FACTURE 120 M³		363.25		T.T.C.	373.39 T.T.C.		(+ 2.80 %)

c) Recettes d'exploitation liées à la vente de l'eau

. Recettes totales hors T.V.A. :	<u>1 900 690,00 €</u> dont :
- ventes d'eau, abonnements et locations :	1 294 553,00 €
- redevances diverses reversées :	606 137,00 €

2°) Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation autres que la vente d'eau :	<u>224 803,00 €</u> dont :
- participations aux travaux en régie (opération d'ordre) :	79 699,00 €
- prestations facturées, subventions et remboursements :	145 104,00 €

b) La dette

- dette au 1er janvier 2018 :	0 €
-------------------------------	-----

c) Les travaux**- Travaux réalisés en 2018 (HT)**

1) Travaux en régie (pour mémoire)	79 699,00 €
2) Remplacement de branchements en plomb	
- Blum, Méring, St Georges, Auriol - Ambérieu (soldé)	88 451,00 €
- Rue de la Ruaz – Vaux (soldé)	26 964,00 €
- Rue de Sous le Bourg, Carré Gallet – Bettant (soldé)	41 647,00 €
- Rue Bravet, Emery, Girod de l'Ain – Ambérieu (soldé)	15 194,00 €
- Rue de la République – Ambérieu (soldé)	96 399,00 €
3) Restructuration du réseau rue Alexandre Bérard – Ambérieu (soldé)	107 888,00 €
4) Télégestion du réseau de Torcieu (soldé)	23 918,00 €
5) Mise à jour des plans du réseau (soldé)	7 540,00 €
4) Renouvellement du réseau de la Championnière – Ambronay (en cours)	<u>4 740,00 €</u>

Soit un montant total de travaux de :**492 440,00 € HT.**

- Au total, 207 branchements en plomb ont été remplacés en 2018.